

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 DECEMBRE 2020

## I- FINANCES

### 1) Décision Modificative n°3

La commune a participé au financement des travaux d'aménagement du hameau de la Chatelonnaire par le versement de subventions au TE38 et à la CAPV.

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Afin de lisser les effets de ces écritures notamment sur les dépenses de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de fixer une durée d'amortissement de ces subventions en se rapprochant au plus près de la durée d'amortissement recommandée pour ce type de travaux, soit entre 15 et 20 ans tout en restant dans la limite réglementaire des 15 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement des subventions versées en 2019, et plus généralement pour toutes les subventions relatives à ce type de travaux (bâtiment et installations versées à des organismes publics), à 15 ans (idem gymnase de Crossey).

Montants versés en 2019 et devant être amortis à partir de 2020 :

- TE38 Travaux réseaux secs (électrification, éclairage et télécom) - article 2041582 : 68.323,80 € et article 204182 : 73.925,60 €
- CAPV Travaux Eaux Pluviales - article 2041512 : 98.761,20 €

Dans l'hypothèse où le Conseil Municipal valide l'amortissement sur 15 ans, il conviendra de prévoir dès 2020 et sur les 14 prochaines années :

- Une dépense d'un montant de 16.067 € à l'article 6811 qui viendra s'ajouter aux 2.666,67 € d'amortissement de la subvention versée pour le gymnase de Crossey depuis 2009
- Une recette d'investissement d'un montant de 16.067 €.

Le montant de la dernière annuité sera quant à lui de 16.072,60 €

Vote	Pour :	Contre :	Abstention :
------	--------	----------	--------------

Compte tenu des éléments précédents, M. Cyril SANCHEZ propose d'inscrire les crédits suivants.

**Décision modificative n° 3 :**

REAJUSTEMENT DE CREDITS (en euros)						
Sens	Article	Chap	Libellé	Opération	Montant dépenses	Montant recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Dépenses	6811				16.067,00	
Dépenses	023		Virement à la section d'investissement		- 16.067,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					<b>0,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Recettes	28041512	040	GFP de rattachement - Bâtiments et Installations		6.584,00	
Recettes	28041582	040	Autres groupement – Bâtiments et Installations		9.483,00	
Recettes	021		Virement de la section de fonctionnement		- 16.067,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					<b>0,00</b>	

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
-------------	---------------	-----------------	---------------------

**2) Avance sur subvention 2021 « Crèche les Zébulons »**

**En attente de confirmation d'Aurélié COLLET-BEILLON**

Comme les années précédentes, la Crèche « Les Zébulons » nous sollicite pour une avance de subvention 2021 à verser en début d'année.

En effet, le premier trimestre est une période critique car les charges sociales sont à payer au 15 janvier 2021 et le premier versement de la CAF n'intervient que début avril.

L'année dernière, une avance de subvention de 3000 € leur avait été accordée.

Rappel est fait : le montant total de la subvention à prévoir sur 2021 est de 11.000,00 €.

Il est proposé de reverser ce même montant d'acompte dès janvier 2021 soit 3.000,00 €

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
-------------	---------------	-----------------	---------------------

## II – TRAVAUX DE SECURISATION 2021 : Demandes de subventions

M. Sébastien LAMBERT rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de travaux de sécurisation des voies communales a été approuvé lors du Conseil Municipal du 10 novembre 2020.

4 secteurs ont été identifiés comme prioritaires pour la mise en place de cheminements doux : Route de la Croix Blanche, Route de Hautefort, Route du Bourdis et Chemin de l'Etang.

A ces 4 secteurs s'ajoute l'aménagement du chemin rural de l'Erinier par la pose notamment d'une barrière et de panneaux afin d'en interdire la circulation aux véhicules à moteur. Ce chemin représente un enjeu en termes d'aménagement doux par son accès direct à l'école, à la mairie et plus généralement à l'ensemble du Centre bourg où sont situés la majorité des équipements et bâtiments publics.

M. Sébastien LAMBERT rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Maison du territoire (CD 38) et auprès de la CAPV (demandes n'intégrant pas la barrière de l'Erinier).

Compte tenu de ce qui précède, il propose de :

- 1) Déposer une demande au titre de la DETR (Etat) pour l'ensemble des travaux de sécurisation (hors barrière), étant entendu qu'à ce jour nous ne connaissons pas les critères d'attribution de cette aide pour 2021. Le plan de financement est ainsi modifié :

DEPENSES HT	
<b>TOTAL</b>	<b>39.454,93</b>

FINANCEMENT	
MAISON DE TERRITOIRE	10.258,28
CAPV FONDS DE CONCOURS	Montant à définir
DETR	7.890,98
AUTOFINANCEMENT	21.305,67
<b>TOTAL</b>	<b>39.454,93</b>

M. le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet des travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté,
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021,

- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
-------------	---------------	-----------------	---------------------

2) Solliciter une subvention auprès de la CAPV au titre du fonds de concours à l'investissement des petites communes, d'un montant de 1.791,00 €, représentant 50% du montant HT de la barrière du Chemin de l'Erinier.

M. le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la sécurisation du Chemin de l'Erinier par la pose d'une barrière au coût de 3.582 € HT,
- De solliciter une subvention auprès de la CAPV au titre du fonds de concours à l'investissement des petites communes, d'un montant de 1.791,00 €, représentant 50% du montant HT de la barrière du Chemin de l'Erinier
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
-------------	---------------	-----------------	---------------------

**III – TRAVAUX HAMEAU DE LA CHATELONNIERE : Point d'Apport Volontaire**

**1) Projet**

M. Sébastien LAMBERT rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement du hameau de la Chatelonnaire ont été engagés par la Municipalité précédente. Afin de poursuivre et d'achever cette opération, il est opportun et urgent d'aménager le Point d'Apport Volontaire pour la collecte des déchets de ce hameau. Il convient notamment de procéder à l'acquisition de la parcelle support de cet aménagement et de réaliser les travaux nécessaires à cette installation.

M. Sébastien LAMBERT présente au Conseil Municipal l'estimation établie par l'entreprise PERRET d'un montant de 3.884,00 € HT soit 4.660,80 € TTC.

Il précise également que ces travaux peuvent bénéficier d'un fonds de concours de 50 % du montant HT des travaux de la part de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Cet exposé entendu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- a) D'approuver le projet des travaux tel que présenté
- b) De procéder à l'acquisition de xxx m<sup>2</sup> de la parcelle au prix de xxx € le m<sup>2</sup>, auquel il convient de rajouter 6.000 € de frais de géomètre et de notaire,
- c) De solliciter la Communauté d'agglomération au titre d'un fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT des travaux
- d) De L'autoriser à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
-------------	---------------	-----------------	---------------------

#### **IV – PURIFICATEUR D'AIR : Région – Soutien aux Collectivités**

La situation sanitaire en France est marquée par la recrudescence de la circulation du coronavirus. Cette situation impose aux collectivités territoriales de poursuivre leur vigilance et de continuer leurs efforts pour protéger au mieux leurs habitants.

Dans cette perspective, afin de favoriser la sécurité sanitaire, la Région a validé la mise en place d'une aide en direction des collectivités leur permettant d'équiper les établissements scolaires relevant de leur compétence en matériel de purification de l'air, dans les espaces communs où le port du masque et les gestes barrières ne peuvent pas être respectés comme les demi-pensions ou les haltes garderies pour les temps périscolaires.

Le déploiement d'une expérimentation dans des lycées a permis de retenir certains procédés de purification et d'écarter les techniques qui pourraient avoir des effets négatifs pour la santé.

Par conséquent, l'aide régionale soutiendra l'acquisition et l'installation de matériel de purification d'air retenu dans le cadre de cette expérimentation. Elle pourra également soutenir les acquisitions et installations de matériels similaires réalisées auprès d'entreprises non référencées, à l'issue d'un dialogue permettant d'attester la similarité des performances et caractéristiques techniques du matériel retenu.

Ainsi, les communes peuvent choisir la technologie la plus adaptée à leurs besoins et à la configuration des lieux.

La Région interviendra sous la forme d'une subvention forfaitaire, calculée sur la base de 80% du montant TTC de l'opération d'acquisition de matériels de purification de l'air par filtration haute efficacité, plafonnée à 1 800 € par établissement scolaire.

Une liste de fournisseurs et matériels agréés est fournie par la Région.

Monsieur le Maire propose :

- de se rapprocher de plusieurs fournisseurs,
- de leur demander un chiffrage et en fonction des lieux et du besoin de la collectivité, d'acquérir un ou deux purificateur d'air (restaurant scolaire et garderie)
- de solliciter la région pour l'obtention de la subvention correspondante.

<b>Vote</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
-------------	---------------	-----------------	---------------------

## **V- URBANISME : Point**

<b>PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS</b>	
BENHAOUED Linda – Impasse de la Cours Maison individuelle	BAYON Eric – Route des prairies – Bâtiment de stockage de bois
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE ACCEPTÉ</b>	
BEN BARKA Karim – 853 Rte de Pied Barlet – Extension maison 13 m <sup>2</sup>	
<b>DECLARATIONS PREALABLES DÉPOSÉES</b>	
BOURDERIAT Jacques – 86, route des Prairies - Division foncière	
<b>DECLARATIONS PREALABLES ACCEPTÉES</b>	
TIVOLLIER Cédric – Impasse de la Cours – Division foncière	GUILLOU Robert – 253 Chem mas de Clermont – Changement des fenêtres
JULHES Philippe – 147 route de Chirens – Pose de 2 fenêtres de toit	VUILLEMIN Coline – 29 Imp de la Rivoire – Abri ouvert
REY Freddy – 21 Allée Plan Robert – Transformation garage en pièce à vivre	NOMBLLOT Bénédicte – 35 Imp de la Grande Sure – Peinture toiture

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance ; le prochain Conseil Municipal est fixé au :